ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU CARREFOUR CHEMIN DES CHENES - CHEMIN DE LA TOUR BAYARD DURANT DES TRAVAUX SUR LES FOSSES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1: A compter du lundi 19 août 2019 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux sur les fossés,

- la circulation sera interdite au niveau du carrefour chemin des Chênes / chemin de la Tour Bayard.
- Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 juillet 2019

Le Maire,

Dayid VALENCE